

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 683

22 septembre 2000

SOMMAIRE

Digi TV International S.A., Luxembourg .. pages	32739	Piram-Co S.A.H., Luxembourg	32759
.....	32741, 32744	Polaroid Commerce, S.à r.l., Luxembg ...	32755, 32758
(The) Economist Group (Luxembourg), S.à r.l.,		Prairie Rouge S.A., Luxembourg	32760
Luxembourg	32781, 32782	Prime Investments S.A., Luxembourg	32761
Fondation Caritas Luxembourg, Luxembourg ...	32779	Pro-Bâti, S.à r.l., Belvaux	32761
Indian Investments S.A., Luxembourg ...	32738, 32739	ProLogis Netherlands III, S.à r.l., Luxembourg ...	32760
International Import Export S.A., Luxbg ..	32760, 32761	ProLogis Netherlands XIII, S.à r.l., Luxembg ...	32761
Louvigny Holding S.A., Luxembourg	32744, 32745	Proni Invest S.A., Biwer	32761
Lux-Interflex, S.à r.l., Luxembourg	32745	Publi-Co S.A.H., Luxembourg	32762
Lux-Union Investment S.A., Luxembourg	32746	Queenstown Holding S.A., Luxembourg	32762
Management Assist International S.A.	32747	Rabo Robeco Bank Luxembourg S.A., Luxbg ...	32762
Matru S.A., Luxembourg	32746	Radio Finance S.A.H., Howald	32762, 32765
Meinek S.A., Luxembourg	32747	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	32765
Metros Holding S.A.H., Luxembourg	32748	Real Estate Europe (JB) S.A., Luxembourg	32765
Meursault S.A., Luxembourg	32749	Reflexion International Holdings S.A.H., Luxembg	32765
Microtis, S.à r.l., Luxembourg	32747	Repackaged Sovereign Investments S.A., Luxem-	
Millers Storage S.A., Luxembourg	32747	bourg	32766
Miracema S.A., Luxembourg	32748	Resothen S.A., Luxembourg	32766
Mondadori International S.A., Luxembg ..	32748, 32749	RMS Immobilière, S.à r.l., Blaschette	32784
Motors Investments Company S.A., Luxbg	32754, 32755	Route 66 Luxembourg, S.à r.l., Windhof	32783
MSG Networks S.A., Mamer	32750	(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	32781
Multi Market Center, S.à r.l., Mertert	32750	Simex Sport International S.A., Luxembourg ...	32768
MVJ S.A., Luxembourg	32750	Sinclair Holding S.A., Luxembourg	32767
Namur Re S.A., Luxembourg	32751	S.M.P. International, S.à r.l., Luxembourg	32768
Net Channel S.A., Luxembourg	32751	Société de Gestion de Léopard Fund S.A., Luxem-	
N.I.E.L. S.A., Luxembourg	32752	bourg	32769
Nomura Asset Management (Luxembourg) S.A.,		Société de Participations Industrielles Internatio-	
Luxembourg	32752	nales S.A., Luxembourg	32771
Nordic Finance Holding S.A., Luxembourg	32750	Société du Port Fluvial de Mertert S.A., Mertert ..	32770
Nouvelle Boutique Trois Etoiles, S.à r.l., Luxembg	32752	Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg ...	32769
Nouvelle Cofalux S.A., Strassen	32753	Soluparfi S.A., Luxembourg	32771
Noved S.A., Luxembourg	32753	SO.P.A.F. Invest S.A., Luxembourg	32771
Oil Finance Holding S.A., Luxembourg	32752	Spring Joe International Holding S.A., Luxbg ...	32772
O.M.C. S.A., Overseas Management Corporation,		Stylor S.A., Luxembourg	32773
Luxembourg	32753	Transud Lux S.A., Bertrange	32773, 32775
PA.FI. France S.A., Luxembourg	32754	Trolux, GmbH, Tétange	32783
Pepper Industries, S.à r.l., Luxembourg	32759	Van Moer Santerre Luxembourg S.A., Luxem-	
Philimonte S.A., Luxembourg	32758, 32759	bourg	32775, 32776, 32777
Piebon International S.A., Luxembourg	32759	Vesuvius S.A.H., Luxembourg	32777, 32778
Piebon S.A.H., Luxembourg	32759	Viga Finance S.A., Luxembourg	32778, 32779
		(M.) Zanetti International S.A., Luxembourg ...	32746

INDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.162.

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDIAN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.162, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 360 du 5 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 176 du 30 mai 1990.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, Luxembourg, 10 boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2001, du capital de la société de BEF en EUR dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

2. Ajout du paragraphe suivant à l'article 5 des statuts avec effet au 15 février 2000:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine-propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriété».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriété et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriété de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriété et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

3. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à entreprendre les démarches en vue de la conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2001, du capital de la société de BEF en EUR dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter les paragraphes suivants à l'article 5 des statuts, avec effet au 15 février 2000:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine-propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriété».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Van Wallegghem, D. Pacci, J.-M. Noël, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 124S, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

F. Baden.

(29294/200/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

INDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.162.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(29295/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

DIGI TV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.146.

—

In the year two thousand, on the tenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium;

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme DIGI TV INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, trade register Luxembourg section B number 72.146, incorporated by deed dated on October 14, 1999, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association never have been amended;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 20th of April 2000;

an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme DIGI TV INTERNATIONAL S.A., amounts currently to EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euros), represented by 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article six of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros), divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each and the Board of Directors has been authorized during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, dated October 14th, 1999, to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 20th of April 2000 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article six of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 19,002.- (nineteen thousand and two Euros) so as to raise the subscribed capital from its current to EUR 51,002.- (fifty-one thousand and two Euros), by the creation and issue of 9.501 (nine thousand five hundred and one) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article six of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by DMD, DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A.

V.- That the 9.501 (nine thousand five hundred and one) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company DIGI TV INTERNATIONAL S.A., by the company DMD, DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., prementioned, so that the amount of EUR 19,002.- (nineteen thousand and two Euros) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed corporate capital is set at EUR 51,002.- (fifty-one thousand and two Euros), divided into 25,501 (twenty-five thousand five hundred and one) shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.»

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs.

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme DIGI TV INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B, numéro 72.146, constituée suivant acte reçu le 14 octobre 1999, à publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 avril 2000; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme DIGI TV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), divisé en 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros) qui sera divisé en 50.000 (cinquante mille) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 14 octobre 1999 de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 20 avril 2000 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 19.002,- (dix-neuf mille deux Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à EUR 51.002,- (cinquante et un mille deux Euros), par la création et l'émission de 9.501 (neuf mille cinq cent et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration toujours en vertu des pouvoirs conférés par l'article 6 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir la société anonyme DMD, DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A.

V.- Que les 9.501 (neuf mille cinq cent et une) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société DIGI TV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 19.002,- (dix-neuf mille deux Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 51.002,- (cinquante et un mille deux Euros), représenté par 25.501 (vingt-cinq mille cinq cent et une) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 18, case 11. – Reçu 7.665 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

J. Elvinger.

(28912/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

DIGI TV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.146.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 30 mai 2000.

(28913/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

DIGI TV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.146.

In the year two thousand, on the tenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DIGI TV INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, trade register Luxembourg section B number 72.146, incorporated by a deed dated on October 14, 1999, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association have been once amended by a deed dated today.

The meeting is presided by Mrs Yannick Poos, employee, residing in Bras-Haut, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,501 (twenty-five thousand five hundred and one) shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the subscribed capital, for the amount of EUR 8.

2.- Subscription of the 4 new shares by MEDIA PROJECT (CI) LIMITED, having its registered office at P.O. Box 456, Porman House, 32, Hue Street, St Helier, Jersey JE4 5RP. This subscription, including a EUR 4,694,992 premium, will be paid with the conversion of a debt of EUR 4,695,000.-

3.- Modification of the Articles of Association: Suppression of the par value of the shares.

4.- Integration of the EUR 4,694,992.- premium into the corporate capital, without issuing any new share.

5.- Modification of the Articles of Association concerning the authorised capital of the company, to be increased to EUR 200 million.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital by eight Euros (EUR 8.-), in order to raise it from its current amount of fifty-one thousand and two Euros (EUR 51,002.-) to fifty-one thousand and ten Euros (EUR 51,010.-) by issue of four (4) new shares having the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the four (4) new shares by MEDIA PROJECT (CI) LIMITED, having its registered office at P.O. Box 456, Porman House, 32 Hue Street, St Helier, Jersey JE4 5RP.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to four million six hundred ninety-four thousand nine hundred and ninety-two Euros (EUR 4,694,992.-), to be allocated to free reserves.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new shares issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore intervenes the aforementioned MEDIA PROJECT (CI) LIMITED, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies;

which declares to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up, as well as the share premium by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by four million six hundred and ninety-five thousand Euros (EUR 4,695,000.-).

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., represented by Mr Marco Claude, réviseur d'entreprise, Luxembourg, who concludes as follows his report dated May 9, 2000:

«Conclusion

On basis of the verifications implemented as here-above described, we have no observation to formulate about the valuation of the contribution, which equals at least the number and nominal value of the shares to be issued in consideration and the issue premium.»

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary, will remain here annexed.

Third resolution

The meeting decides to suppress any shares par value indication.

Fourth resolution

The meeting decides to integrate in the Company's corporate capital the before said share premium, amounting to four million six hundred and ninety-four thousand nine hundred and ninety-two Euros (EUR 4,694,992.-), without issuance of new shares.

This increase of capital is free of contribution's tax, being done by incorporation of own funds of the company.

Fifth resolution

The meeting decides to modify the Articles of Association concerning the authorised capital of the company, to be increased to two hundred million Euros (EUR 200,000,000.-).

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 5 and 6.1. of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at four million seven hundred forty-six thousand and two Euros (EUR 4,746,002.-), divided into twenty-five thousand five hundred and five (25,505) shares without par value.»

«**Art. 6.** 6.1. The authorized capital is set at two hundred million Euros (EUR 200,000,000.-), divided into 50,000 (fifty thousand) shares without par value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately two million and twenty thousand Luxembourg francs.

Retainer:

Sufficient funds, equal at least at the amount, as precised above for notarial fees, are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIGI TV INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B, numéro 72.146, constituée suivant acte reçu le 14 octobre 1999, à publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés une seule fois par acte de ce jour.

L'assemblée est présidée par Madame Yannick Poos, employée privée, demeurant à Bras-Haut, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.501 (vingt-cinq mille cinq cent et une) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 8.
 - 2.- Souscription des 4 actions nouvelles par MEDIA PROJECT (CI) LIMITED, ayant son siège social établi à P.O. Box 456, Porman House, 32, Hue Street, St Helier, Jersey JE4 5RP. Cette souscription, y compris une prime d'émission de EUR 4.694.992,-, sera libérée par la conversion d'une dette de EUR 4.695.000,-.
 - 3.- Modification des statuts: Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 4.- Intégration de la prime d'émission de EUR 4.694.992,- premium dans le capital social, sans émission d'actions nouvelles.
 - 5.- Modification des statuts en ce qui concerne le capital autorisé, pour le porter à EUR 200 millions.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de huit Euros (EUR 8,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante et un mille deux Euros (EUR 51.002,-) à cinquante et un mille dix Euros (EUR 51.010,-) par l'émission de quatre (4) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des quatre (4) actions nouvelles la société MEDIA PROJECT (CI) LIMITED, ayant son siège social établi à P.O. Box 456, Porman House, 32, Hue Street, St Helier, Jersey JE4 5RP.

L'émission des parts est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 4.694.992,-), affectée aux réserves disponibles de la société.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes MEDIA PROJECT (CI) LIMITED, ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 4.695.000,-).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, représentée par Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante son rapport date du 9 mai 2000:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et à la prime d'émission.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'indication de la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'intégrer dans le capital social de la société la prime d'émission dont question ci-avant, s'élevant à quatre millions six cent quatre vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 4.694.992,-), sans émission d'actions nouvelles.

Cette augmentation du capital social est exonérée de droit d'apport, étant réalisée par l'incorporation de fonds propres de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts concernant le capital autorisé de la société, pour le porter à deux cents millions d'Euros (EUR 200.000.000,-).

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 5 et 6.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions sept cent quarante-six mille deux Euros (EUR 4.746.002,-), divisé en vingt-cinq mille cinq cent cinq (25.505) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 6.** 6.1. Le capital autorisé est fixé à deux cents millions d'Euros (EUR 200.000.000,-), divisé en 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions et vingt mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. Poos, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 18, case 12. – Reçu 1.893.958 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

J. Elvinger.

(28912/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

DIGI TV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.146.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 30 mai 2000.

(28915/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LOUVIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.537.

L'an deux mille, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOUVIGNY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 53.537, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 25 mars 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 300 (trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du statut de société anonyme Holding en soparfi.

2.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles ou autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte et pour le compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

La prise d'effet au point de vue comptable et fiscal de cette décision est immédiate.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article trois des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, C. Schmitz, M. Lamesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000. vol. 124S, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

J. Elvinger.

(29336/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

LOUVIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.537.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 mai 2000.

(29337/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

LUX-INTERFLEX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 69.556.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Oleksiy Mauyergauz, Geschäftsführer, wohnhaft in D-10715 Berlin, Am Volkspark 21, hier vertreten durch Frau Rosella Galeota, Privatbeamtin, wohnhaft in Zolver, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Berlin, am 2. Mai 2000, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Unterschrift dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Komplement, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft LUX-INTERFLEX, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister des Bezirksamtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 69.556, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C im Jahre 1999, Seite 24674.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von fünfhunderttausend Franken (500.000,-) hat, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je fünftausend Franken (5.000,-).

3) Dass Herr Oleksiy Mauyergauz, vorgeannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile geworden ist.

4) Dass Herr Oleksiy Mauyergauz, vertreten wie vorerwähnt, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft LUX-INTERFLEX, S.à r.l., besitzt.

6) Dass er dem Geschäftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Amtes.

7) Dass er alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgeannten Gesellschaft LUX-INTERFLEX, S.à r.l., übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass er hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in Leninskiy Prospekt 62/1, App. 228, 117296 Moskau, aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft LUX-INTERFLEX, S.à r.l., vorgeannt, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederanven, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Galeota, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 124S, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 18. Mai 2000.

P. Bettingen.

(29338/202/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

LUX-UNION INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.648.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 11 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 81, case 2, que les rubriques suivantes doivent être modifiées:

Conseil d'administration

Ont démissionné:

- 1) Madame Larissa Gorina, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie, Présidente du Conseil;
- 2) Monsieur Ernest Adolf Nussbaum, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie, Administrateur.

A été nommé:

Monsieur Amedeo Pignotti, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie.

En outre:

Monsieur Secondo Cruciani, administrateur de sociétés, demeurant à Montegiorgio, Italie, déjà Vice-Président, est nommé Président du conseil d'administration avec pouvoir individuel de signature.

Monsieur Paolo Flammini, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie, déjà administrateur, est nommé Vice-Président du conseil d'administration.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
Signature

(29339/211/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.859.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mai 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme
M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29340/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MATRU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 12.703.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(29342/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MANAGEMENT ASSIST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.761.

Il résulte des lettres adressées à la société, en date du 19 mai 2000, que RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED et RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED ont démissionné comme administrateurs et Monsieur Luc van Loey comme Commissaire aux Comptes de la société.

Le siège social, fixé aux 287/289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 19 mai 2000.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED

Signatures

RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29341/699/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MEINEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 39.141.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(29343/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MICROTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 61.546.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Les Gérants

(29346/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MICROTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 61.546.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Les Gérants

(29347/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MILLERS STORAGE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.040.

Pursuant to an extraordinary general meeting held on 18 May, 2000, the Board of Directors is comprised as follows:

Board of Directors

- Thomas G. Wattles
- Richard A. D. Morton
- Jeremy J. Plummer
- Thomas Allin
- Dean Jernigan.

The Company is bound by the sole signature of any director.

On behalf of MILLERS STORAGE S.A.

Signature

Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29348/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

METROS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.470.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 avril 2000

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2000 en Euro le capital social souscrit de 23.000.000,- LUF (vingt-trois millions de francs luxembourgeois) ainsi que la valeur nominale des 2.300 (deux mille trois cents) actions représentatives de ce capital social au cours de change officiel entre le franc luxembourgeois et l'Euro, soit 40,3399.

Suite à cette conversion, le capital social souscrit de la société sera de 570.155,11 Euro (cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euro et onze centimes), représenté par 2.300 (deux mille trois cents) actions d'une valeur nominale de 247,89 Euro (deux cent quarante-sept euro et quatre-vingt-neuf centimes), entièrement libérées.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de 4.844,89 Euro (quatre mille huit cent quarante-quatre euro et quatre-vingt-neuf centimes), en vue d'arrondir le capital social souscrit actuel de 570.155,11 Euro (cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euro et onze centimes), et de le porter à 575.000,- Euros (cinq cent soixante-quinze mille Euro), sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des 2.300 (deux mille trois cents) actions existantes, en portant celle-ci de son montant actuel de 247,89 Euro (deux cent quarante-sept euro et quatre-vingt-neuf centimes) à 250,- Euro (deux cent cinquante euro), l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte des bénéfices reportés pour amener ce dernier de 570.155,11 Euro (cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euro et onze centimes) à 575.000,- Euro (cinq cent soixante-quinze mille euro).

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à 575.000,- Euro (cinq cent soixante-quinze mille euro), représenté par 2.300 (deux mille trois cents) actions d'une valeur nominale de 250,- Euro (deux cent cinquante euro) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Réquisition pour publication au Mémorial et changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour METROS HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 33. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29344/024/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MIRACEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.351.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour la société
Signature

(29349/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MONDADORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.273.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

MONDADORI INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

(29352/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MONDADORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 5 avril 2000

Résolution

L'assemblée ratifie la nomination de deux nouveaux administrateurs suite à la démission de MM. Gustave Stoffel et Dirk Raeymaekers de leurs fonctions d'administrateur.

L'assemblée accepte également la démission de Monsieur Giovanni Puerari de sa fonction de président et d'administrateur-délégué, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour. L'assemblée décide de nommer Monsieur Francisco Barbaro, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), comme nouveau président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- MM. Francisco Barbaro, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président et administrateur-délégué;
Maurizio Costa, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Alessandro Arnone, directeur financier, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Gaby Stammet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arriveront à échéance à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

MONDADORI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29353/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MEURSAULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.901.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
tenue à 11.00 heures le 2 juin 1999*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de façon à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme Présidente de la présente.
2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
3. Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1998, à savoir une perte de 7.700.372,- LUF.
4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures.

Pour publication
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29345/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MULTI MARKET CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.580.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 23 mai 2000, vol. 133, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 mai 2000.

Signature.

(29356/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MULTI MARKET CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.580.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 23 mai 2000, vol. 133, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 mai 2000.

Signature.

(29357/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MULTI MARKET CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.580.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 23 mai 2000, vol. 133, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 mai 2000.

Signature.

(29358/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MSG NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 59, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 64.383.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29360/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 77, Côte d'Eich.

Réunion du Conseil d'Administration du 22 mai 2000

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme:

Monsieur Lorenzo Maggipinto, commerçant, demeurant à Luxembourg,
comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29361/810/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

NORDIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 18.389.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(29367/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

NAMUR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2000

Nominations statutaires

Le Dr Immo Querner ne demande pas le renouvellement de son mandat arrivé à expiration.

Monsieur Klaus Gerling est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Le mandat des Administrateurs suivants est renouvelé à l'unanimité jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006:

Monsieur Bernd Meyer

Monsieur Guy Lammens

Monsieur Herwig Weigel

Monsieur Gerard van Brakel.

De sorte que le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Bernd Meyer, Président

Monsieur Guy Lammens, Vice-Président

Monsieur Gerard van Brakel, Administrateur-Délégué

Monsieur Herwig Weigel, Administrateur

Monsieur Klaus Gerling, Administrateur

Monsieur Jean Pirrotte, Administrateur.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

G. van Brakel

Administrateur-Délégué

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29362/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

NET CHANNEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 61.186.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
tenue à 17.00 heures le 2 juin 1999*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;

2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.

3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998;

4. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.

2. Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1998, à savoir une perte de 248.706,- LUF.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 18.00 heures.

Pour publication

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29363/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

N.I.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 62.884.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(29364/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

N.I.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 62.884.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(29365/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.827.

Par décision du conseil général du 1^{er} janvier 2000, M. Nobuo Ando, managing director, NOMURA ASSET MANAGEMENT U.K. LTD, Tokyo, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Takashi Harino, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour NOMURA ASSET
MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29366/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

NOUVELLE BOUTIQUE TROIS ETOILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.410.

Suivant décision de l'associé unique et gérant, le siège social a été transféré avec effet au 2 mai 2000 à L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29368/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

OIL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.429.

Le bilan au 30 septembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale du 7 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Signature.

(29371/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

OIL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.429.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social, en date du 7 décembre 1999*

Les comptes clôturés au 30 septembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29372/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

NOUVELLE COFALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

—
Monsieur Michael Trapp, demeurant à Sarrebrück, a été élu au poste d'Administrateur lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2000.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Steinhäuser Paul Président
- M. Arnold Michael Administrateur-Délégué
- M. Elvinger Bernard Administrateur-Délégué
- M. Steinhäuser Jean Administrateur-Délégué
- M. Jensen Lars Administrateur
- M. Trapp Michael Administrateur.

Réviseurs d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers.

Strassen, le 25 mai 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29369/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

NOVED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.241.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(29370/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

**O.M.C. S.A.,
OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 40.234.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire, en date du 29 mai 2000

La société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. a été nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., démissionnaire, à qui décharge pleine et entière a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour. Le mandat de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme
OVERSEAS MANAGEMENT
CORPORATION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 34, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29375/788/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PA.FI. FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.618.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social, le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer M. Federico Franzina aux fonctions de président du conseil d'administration.

PA.FI. FRANCE S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29376/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MOTORS INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.300.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOTORS INVESTMENTS COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.300, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 268 du 4 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 février 2000, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 120.000,- (cent vingt mille dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 650.000,- (six cent cinquante mille Dollars US) à USD 770.000,- (sept cent soixante-dix mille dollars US) moyennant émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune.

2. Souscription et libération des 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles.

3. Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue et suppression du paragraphe sur le capital autorisé.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt mille dollars US (120.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante mille dollars US (650.000,- USD) à sept cent soixante-dix mille dollars US (770.000,- USD) par la création et l'émission de mille deux cents (1.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société BANCA DEL GOTTARDO, ayant son siège social à Lugano, Viale S. Franscini, 8, à la souscription des mille deux cents (1.200) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les mille deux cents (1.200) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la BANCA DEL GOTTARDO, prénommée, ici représentée par Madame Patricia Evrard, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 8 mai 2000.

Les mille deux cents (1.200) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille dollars US (120.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement le paragraphe sur le capital autorisé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-dix mille dollars US (770.000,- USD), représenté par sept mille sept cents (7.700) actions d'une valeur nominale de cent dollars USD (100,- USD) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 29, case 2. – Reçu 53.155 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

F. Baden.

(29354/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

MOTORS INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

F. Baden.

(29355/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

POLAROID COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 60.111.

In the year two thousand, on the nineteenth May.

Before Us, Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company POLAROID COMMERCE G.M.B.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, constituted by a deed of the undersigned notary on July 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 588 dated October 1997, whose articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on November 27, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 6311, and by a deed of the undersigned notary on December 23, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 12126.

The extraordinary general meeting of partners is opened at 12.00 noon by Mr Joseph W. Hector, bookkeeper, residing in Glasgow, Scotland, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr François Brouxel, lawyer, residing in Schuttrange (Luxembourg).

The meeting appoints as scrutineer Mrs Sarah Bonallo, lawyer, residing in Olm (Luxembourg).

Having thus been constituted, the board of the meeting draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxies representing the partners, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies for the purpose of registration.

The chairman declared and requested the notary to declare that:

According to the attendance list, all the partners, representing the full amount of the corporate capital, are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital from its present amount of six billions seventy-five million five hundred thousand LUF (6,075,500,000 LUF), divided into six million seventy-five thousand five hundred (6,075,500) parts with a par value of one thousand LUF (1,000 LUF) each to five billions seven hundred forty-four million one hundred sixty-three thousand LUF (5,744,163,000 LUF), divided into five million seven hundred forty-four thousand one hundred sixty-three (5,744,163) parts with a par value of one thousand LUF (1,000 LUF) each, by the cancellation of three hundred thirty-one thousand three hundred thirty-seven (331,337) parts held by POLAROID INTERNATIONAL B.V.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the planned decrease of corporate capital.

3. Miscellaneous.

Then, the meeting of partners, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval to the explanations of the chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions, which shall all be deemed to take effect at the same time.

First resolution

The meeting resolved to decrease the corporate capital from its present amount of six billions seventy-five million five hundred thousand LUF (6,075,500,000 LUF), divided into six million seventy-five thousand five hundred (6,075,500) parts with a par value of one thousand LUF (1,000 LUF) each, to five billions seven hundred forty-four million one hundred sixty-three thousand LUF (5,744,163,000 LUF), divided into five million seven hundred forty-four thousand one hundred sixty-three (5,744,163) parts with a par value of one thousand LUF (1,000 LUF) each, by the cancellation of three hundred thirty-one thousand three hundred thirty-seven (331,337) parts held by POLAROID INTERNATIONAL B.V.

The repayment will be made by means of cash payment, value 25th May 2000 and in compliance with provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, relating to société à responsabilité limitée (private limited liability company).

Statement

Therefore there appeared:

The Company POLAROID INTERNATIONAL B.V., having its registered office in NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3037, represented by Mr Francois Brouxel, lawyer, residing in Schuttrange (Luxembourg), which declared that it accepts the cancellation of 331,337 parts and the repayment determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

Second resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, so as to reflect the capital decrease resolved pursuant the above resolution.

Consequently, the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation is replaced by the following text:

«The corporate capital is set at five billions seven hundred forty-four million one hundred sixty-three thousand LUF (5,744,163,000 LUF), divided into five million seven hundred forty-four thousand one hundred sixty-three (5,744,163) parts with a par value of one thousand LUF (1,000 LUF).

The parts have been subscribed as follows by:

1. POLAROID INTERNATIONAL B.V., with registered office in NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3037, five million seven hundred forty-four thousand one hundred sixty-two parts	5,744,162
2. POLAROID (EUROPA) B.V., with registered office in NL-7511 ZA Enschede, Hoge Bothofstraat 45, one part	1
Total : five million seven hundred forty-four thousand one hundred sixty-three parts	5,744,163

All the parts are fully paid.»

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remunerations and charges to be paid by the corporation. The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately ninety-five thousand LUF (LUF 95,000.-).

With no outstanding points on the agenda the chairman brought the meeting to a close at 12.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung vorstehender Urkunde:

Im Jahre zweitausend, am neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg (Grossherzogtum Luxemburg).

Hat sich eingefunden die außerordentliche Gesellschafterversammlung der POLAROID COMMERCE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, gegründet gemäß am 4. Juli 1997 unterzeichneter Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, gebührend veröffentlicht im Mémorial C, Register der Gesellschaften (Recueil des Sociétés et Associations) Nummer 588 vom 28. Oktober 1997, abgeändert gemäß Urkunde vom 27. November 1997, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 6311, sowie gemäß Urkunde vom 23. Dezember 1997, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 12126.

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung wird um 12.00 Uhr mittags, unter dem Vorsitz von Herrn Joseph W. Hector, Buchhalter, wohnhaft in Glasgow, Schottland, handelnd als Vorsitzender eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn François Brouxel, Rechtsanwalt, wohnhaft in Schuttrange, Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung bestellt zum Stimmenzähler Frau Sarah Bonallo, Juristin, wohnhaft in Olm, Luxemburg.

Nach deren Berufung setzt der Vorstand eine Anwesenheitsliste auf, die, nachdem sie von den Vertretern der Gesellschafter, dem Vorstand und dem Notar ne varietur unterzeichnet wurde, zusammen mit der Anwesenheitsliste zum Zwecke der Registrierung, anliegend bei der vorliegenden Urkunde verbleibt.

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden, und zwar:

Bei der heutigen Gesellschafterversammlung sind gemäß Anwesenheitsliste alle Gesellschafter, die den vollen Betrag des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten, anwesend oder wirksam vertreten. Die Gesellschafterversammlung kann daher rechtsgültig über alle in der Tagesordnung genannten Punkte beraten und entscheiden, ohne daß es einer vorherigen Einberufung bedurfte.

Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Das Stammkapital der Gesellschaft wird von derzeit 6.075.500.000,- LUF (sechs Milliarden fünfsiebzig Millionen fünfhunderttausend luxemburgischen Franken), aufgeteilt auf 6.075.500 (sechs Millionen fünfsiebzigtausendfünfhundert Geschäftsanteile mit einem jeweiligen Wert von 1.000 LUF (eintausend luxemburgischen Franken), auf 5.744.163.000 LUF (fünf Milliarden siebenhundertvierundvierzig Millionen einhundertdreiundsechzigtausend luxemburgische Franken), aufgeteilt auf 5.744.163 (fünf Millionen siebenhundertvierundvierzigtausendeinhundertdreiundsechzig) Geschäftsanteile, mit einem jeweiligen Wert von 1.000 LUF (eintausend luxemburgischen Franken) durch Streichung von 331.337 (dreihunderteinunddreißigtausenddreihundertsiebenunddreißig) Geschäftsanteilen der POLAROID INTERNATIONAL B.V., herabgesetzt.

2. Änderung von Artikel 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages zur Anpassung an die geplante Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft.

3. Verschiedenes.

Dann, nachdem sich die Gesellschafterversammlung als rechtmäßig zusammengesetzt und einberufen anerkennt und die Erklärungen des Vorsitzenden gebilligt hat, faßt sie nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse, die alle sofort wirksam werden sollen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft von derzeit 6.075.500.000,- LUF (sechs Milliarden fünfsiebzig Millionen fünfhunderttausend luxemburgischen Franken), aufgeteilt auf 6.075.500 (sechs Millionen fünfsiebzigtausendfünfhundert) Geschäftsanteile mit einem jeweiligen Wert von 1.000 LUF (eintausend luxemburgischen Franken), auf 5.744.163.000 LUF (fünf Milliarden siebenhundertvierundvierzig Millionen einhundertdreiundsechzigtausend luxemburgischen Franken), aufgeteilt auf 5.744.163 (fünf Millionen siebenhundertvierundvierzigtausendeinhundertdreiundsechzig) Geschäftsanteile, mit einem jeweiligen Wert von 1.000 LUF (eintausend luxemburgischen Franken), durch Streichung von 331.337 (dreihunderteinunddreißigtausenddreihundertsiebenunddreißig) Geschäftsanteilen der POLAROID INTERNATIONAL B.V. herabzusetzen.

Die Rückzahlung wird mittels Barzahlung, Valuta 25. Mai 2000, und in Übereinstimmung mit den Vorschriften des Gesetzes vom 15. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie ergänzt, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, erfolgen.

Erklärung

Die Erschienenen:

Die Gesellschaft POLAROID INTERNATIONAL B.V., mit Sitz in NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3037, hier vertreten durch Herrn François Brouxel, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg, erklärt, dass sie der Streichung von 331.337 Geschäftsanteilen sowie der Rückzahlung entsprechend den im vorhergehenden Beschluß vorgesehenen Modalitäten und den gesetzlich vorgegebenen Grenzen zustimmt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages zu ändern, um die Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft, resultierend aus dem vorangegangenen Beschluß, zu dokumentieren.

Folglich wird Absatz 1 Artikel 5 des Gesellschaftsvertrages durch folgenden Text ersetzt:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 5.744.163.000 LUF (fünf Milliarden siebenhundertvierundvierzig Millionen einhundertdreiundsechzigtausend luxemburgische Franken) und ist eingeteilt in 5.744.163 (fünf Millionen siebenhundertvierundvierzigtausendeinhundertdreiundsechzig) Geschäftsanteile von je 1.000 LUF (eintausend luxemburgischen Franken).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gehalten:

1. POLAROID INTERNATIONAL B.V., mit Sitz in NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3037, fünf Millionen siebenhundertvierundvierzigtausendeinhundertzweiundsechzig Geschäftsanteile	5.744.162
2. POLAROID (EUROPA) B.V., mit Sitz in NL-7511 ZA Enschede, Hoge Bothofstraat 45, ein Geschäftsanteil	<u>1</u>
Total: fünf Millionen siebenhundertvierundvierzigtausendeinhundertdreiundsechzig Geschäftsanteile . .	5.744.163

Alle Geschäftsanteile sind voll eingezahlt.»

Erklärungen, Kostenschätzung

Der Betrag der Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Lasten ist von der Gesellschaft zu tragen. Die von der Gesellschaft zu tragenden Ausgaben, Kosten, Gebühren anlässlich der vorliegenden Urkunde werden auf fünfundneunzigtausend LUF (LUF 95.000,-) geschätzt.

Nach Erledigung der Tagesordnung schließt der Vorsitzende die Versammlung um 12.30 Uhr.

Der unterzeichnete Notar, der gesprochenes und geschriebenes Englisch versteht, stellt hiermit fest, daß auf Antrag der obengenannten erschienenen Parteien, vorliegende Urkunde in englisch gefolgt von einer deutschen Version gefaßt ist. Auf Antrag derselben Personen, und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut, ist die englische Fassung vorrangig.

Worüber vorliegende Urkunde aufgesetzt wurde in Luxemburg, am zu Beginn dieser Urkunde genannten Tag.

Die vorliegende Urkunde wurde von den erschienenen Personen gelesen, und zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. W. Hector, F. Brouxel, S. Bonallo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 124S, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 29. Mai 2000.

T. Metzler.

(29383/222/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

POLAROID COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 60.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 29 mai 2000.

T. Metzler.

(29384/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PHILIMONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 50.652.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
tenue le 20 avril 2000 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1999*

Commissaire aux comptes

La FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été nommée en remplacement de Monsieur Jean Zeimet. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Conseil d'administration

Trois nouveaux administrateurs ont été nommés:

Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Bettange-sur-Mess, 7, rue Bruch;

Monsieur Edward Patteet, Canadezenlaan, 79, 2950 Kapellen;

Madame Christel Henon, Avocat, demeurant à Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Transfert de siège

Le siège de la société est transféré de L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Luxembourg, le 20 avril 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29378/720/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PHILIMONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 50.652.

—
*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration,
tenue en date du 29 mai 2000*

Nomination d'un administrateur-délégué

Par une réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 29 mai 2000, le Conseil d'Administration de la société PHILIMONTE S.A. a décidé de nommer comme administrateur-délégué de la société Monsieur Jean Zeimet.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29379/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PEPPER INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 55.482.

—
Les bilans au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(29377/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PIEBON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(29380/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PIEBON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.320.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(29381/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PIRAM-CO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 27.034.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29382/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

32760

PRAIRIE ROUGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(29385/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

ProLogis NETHERLANDS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 304,500.- EUR.

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.974.

Pursuant to an agreement, all the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e. ProLogis NETHERLANDS, S.à r.l. have been transferred with effect as of September 15, 1999 to ProLogis NETHERLANDS IIa, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: 16 August 2000.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29388/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

INTERNATIONAL IMPORT EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.472.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 18.00 heures le 5 mai 1997

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1 - Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
- 2 - Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
- 3 - Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
- 4 - Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996;
- 5 - Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1 - L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Clement Chui Nam Lam comme Président de la présente.
- 2 - Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3 - Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996, à savoir un bénéfice de 45.938,- LUF;
- 4 - L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996;

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 19.30.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29297/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

INTERNATIONAL IMPORT EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.472.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 18.00 heures le 4 mai 1998
Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1 - L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Clement Chui Nam Lam comme Président de la présente;
- 2 - Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3 - Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter entièrement à la réserve légale le bénéfice de 19.761,- LUF de l'exercice clos au 31 décembre 1997;
- 4 - L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997;

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 19.30.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29298/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PRIME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 44.738.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(29386/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PRO-BATI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4461 Belvaux, 28, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 46.409.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 19 mai 2000, vol. 133, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2000.

Signature.

(29387/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

ProLogis NETHERLANDS XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 12,500.- EUR.

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.898.

With effect as of January 14, 2000, Mr Robert Watson resigned as a manager of the Company with immediate effect.

Date: 16 August 2000.

Signature
A Manager

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29389/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PRONI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6833 Biwer, 20, Neie Wée.
R. C. Luxembourg B 66.571.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 19 mai 2000, vol. 133, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2000.

Signature.

(29390/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

PUBLI-CO S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 22.946.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29391/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

QUEENSTOWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.034.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour ordre
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(29392/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

RABO ROBECO BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.129.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Signature.

(29393/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

RADIO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 16.364.

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RADIO FINANCE S.A., ayant son siège social à Howald, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.364 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 54 du 14 mars 1979 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 482 du 4 septembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Alfred Francart, administrateur de sociétés, demeurant à B-Hoegaardeen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Krekels, administrateur de sociétés, demeurant à B-Berchem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital de LUF 3.800.985.000,- pour le porter de LUF 2.250.000.000,- à LUF 6.050.985.000,- par incorporation des autres réserves à concurrence de LUF 3.755.000.000,- et des résultats reportés à concurrence de LUF 45.985.000,- sans création d'actions nouvelles.
3. Dotation à la réserve légale de LUF 380.098.500,- par prélèvement sur les résultats reportés et sur le bénéfice de l'exercice.
4. Conversion de la devise du capital en Euros.
5. Refonte des statuts de la société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois milliards huit cents millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (3.800.985.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux milliards deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (2.250.000.000,- LUF) à six milliards cinquante millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (6.050.985.000,- LUF) sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de trois milliards sept cent cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois (3.755.000.000,- LUF) prélevée sur les autres réserves et par incorporation des résultats reportés à concurrence de quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (45.985.000,- LUF).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels réserves et résultats reportés par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 1999 et par une attestation du conseil d'administration du 3 mai 2000.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats par une situation arrêtée au 31 mars 2000.

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'affecter à la réserve légale un montant de trois cent quatre-vingts millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents francs luxembourgeois (380.098.500,- LUF) prélevé sur les résultats reportés à concurrence de deux cent trois millions sept cent trente-trois mille cinq cent quatorze francs luxembourgeois (203.733.514,- LUF) et sur le bénéfice de l'exercice au 31 décembre 1999 à concurrence de cent soixante-seize millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (176.364.986,- LUF).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi converti de six milliards cinquante millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (6.050.985.000,- LUF) en cent cinquante millions d'Euros (150.000.000,- EUR), représenté par deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent cinquante millions d'Euros (150.000.000,- EUR), représenté par deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts.

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de RADIO FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Howald. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition de participations dans des sociétés industrielles et commerciales et l'assistance financière des sociétés faisant partie du groupe auquel elle-même appartient.

La société peut accomplir toutes opérations financières tant actives que passives, pourvu qu'elles soient en rapport avec l'objet social, notamment en empruntant par la voie d'émissions d'obligations ou par toute autre voie, et en accordant des prêts ou garanties en faveur de toutes sociétés dans lesquelles elle aura pris une participation ou qui font partie du groupe auquel elle appartient, le tout en restant dans les limites de la législation régissant les sociétés de participations financières.

La société peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante millions d'Euros (150.000.000,- EUR), représenté par deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par un administrateur-délégué ou deux administrateurs agissant conjointement.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril, à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Francart, A. Renard, P. Krekels, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 124S, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

F. Baden.

(29394/200/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

RADIO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 16.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(29395/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 52.792.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 18 du 11 janvier 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 77 du 13 février 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMACOR, S.à r.l.
KPMG, Experts Comptables
Signature

(29397/527/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 52.792.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 18 du 11 janvier 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 77 du 13 février 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMACOR, S.à r.l.
KPMG, Experts Comptables
Signature

(29396/527/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

REAL ESTATE EUROPE (JB), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.965.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 mai 2000.

(29398/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

REFLEXION INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.907.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 28, case 7, que la société anonyme holding REFLEXION INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute à partir du 9 mai 2000, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

E. Schlessler.

(29399/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

REPACKAGED SOVEREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 50.179.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(29400/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

REPACKAGED SOVEREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 50.179.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2000.

MANACOR LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(29401/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

RESOTHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 53.219.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires, tenue à 11.00 heures le 30 mars 2000

Les actionnaires nomment les membres du bureau.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Alexandre Vancheri, qui est nommé Président.

Le Président nomme Madame Donatella Lecchi comme Secrétaire.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Marc Lefevre comme Scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les actionnaires déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le Scrutateur déclare que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée extraordinaire, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1- Nomination du Président de l'assemblée générale extraordinaire;
- 2- Acceptation de la démission des Messieurs Alexandre Vancheri et Michel Bourkel et décharge pleine et entière à leur accorder pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la présente;
- 3- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes CENTRA FIDES et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente;
- 4- Décharge à accorder au domiciliataire CENTRA FIDES S.A. et à ses employés et représentants pour l'exercice de leur mandat et acceptation de la résiliation d'un commun accord du contrat de domiciliation signé en date du 15 décembre 1995;
- 5- Transfert du siège social;
- 6- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Nomination du Président de l'assemblée générale extraordinaire;
2. Acceptation de la démission de Messieurs Alexandre Vancheri et Michel Bourkel et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la présente;
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes CENTRA FIDES et décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente;
4. Décharge pleine et entière est accordée au domiciliataire CENTRA FIDES S.A. et à ses employés et représentants pour l'exercice de leur mandat et acceptation de la résiliation d'un commun accord du contrat de domiciliation signé en date du 15 décembre 1995 et décision de donner par la présente par l'assemblée générale extraordinaire instruction au conseil d'administration de la société RESOTHEL S.A. de ratifier cette décision;
5. Décision est prise de changer avec effet immédiat sur la demande du domiciliataire le siège social de la société et d'élire endéans les deux jours un autre domicile conformément aux lois en vigueur en la matière; à savoir au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

FIDUCIAIRE ROBERT ELVINGER

Expert-comptable

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire close à 12.30.
Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29402/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour SINCLAIR HOLDING S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(29421/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

SINCLAIR HOLDING S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(29422/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration:

MM. Mario Colla, entrepreneur, demeurant à Udine (Italie), président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SINCLAIR HOLDING S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29423/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 avril 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration:

MM. Mario Colla, entrepreneur, demeurant à Udine (Italie), président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SINCLAIR HOLDING S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29424/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

S.M.P. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.157.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
tenue de manière extraordinaire à 10.00 heures le 5 août 1999*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de façon à pouvoir délibérer sur les points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998;
4. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, l'assemblée approuve ce rapport;
2. Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le bénéfice de 6.188.713,- LUF de l'exercice clos au 31 décembre 1998;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29426/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.286.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(29420/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Es erhellt aus einer durch den unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, erstellten Urkunde vom 12. Mai 2000, eingetragen in Luxemburg, am 17. Mai 2000, Volumen 124S, Blatt 29, Feld 4, dass folgende Beschlüsse gefasst wurden:

Neuwahlen und Delegationen.

1. Turnusmässige Erneuerung im Verwaltungsrat

Die Herren Dr. Dietmar Kuhnt, Edmond Anton, Eric Bosman, Gaston Schwertzer scheiden turnusgemäss aus. Die Herren stellen sich zur Wiederwahl und werden für eine neue Mandatsdauer von 6 (sechs) Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006 ernannt.

2. Neuwahlen

Herr Dr. Karl-Wilhelm Otto legt sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung ab 12. Mai 2000 nieder. Auf Vorschlag von RWE ENERGIE AG wird Herr Hans Peter Sistenich, Leiter Regenerative Stromerzeugung der RWE ENERGIE AG, wohnhaft in Andernach, mit Wirkung ab 12. Mai 2000 zum Mitglied des Verwaltungsrates für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 ernannt.

3. Zuwahlen (Cooptation)

- Herr Gaston Reinesch hat sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung zum 11. Oktober 1999 niedergelegt.

Mit Wirkung ab 11. Oktober 1999 hat der Verwaltungsrat Frau Octavie Modert, wohnhaft in Greiveldange, durch Zuwahl zum Mitglied des Verwaltungsrates für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003 ernannt.

Diese Ernennung wird hiermit durch die Generalversammlung bestätigt.

4. Delegationen

Auf Antrag des Verwaltungsrat genehmigt die Generalversammlung gemäss Artikel 14 der Satzung folgende Delegation:

- Herr Hans Peter Sistenich anstelle von Herrn Dr. Karl-Wilhelm Otto als Administrateur-Délégué per 12. Mai 2000.

Auf Antrag des Verwaltungsrates wird Herrn Hans Peter Sistenich gemäss Artikel 15 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis erteilt.

5) Die Generalversammlung bestellt zum Prüfer die MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxemburg, welche gemäss den gesetzlichen Bestimmungen mit der Abschlussprüfung des Geschäftsjahres 2001 beauftragt ist.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zum Zwecke der Hinterlegung beim Handelsregister und der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(29427/200/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SOCIETE DE GESTION DE LEOPARD FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 41.375.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND
DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean N. Tejada

Mandataire Commercial Fondé de Pouvoir

(29429/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SOCIETE DE GESTION DE LEOPARD FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 41.375.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 avril 2000

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende et d'affecter le résultat disponible comme suit:

Allocation à la réserve légale	EUR	24,70
Report à nouveau	EUR	694.753,86
Total:	EUR	694.778,56

2. L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

3. L'Assemblée Générale décide:

- de ratifier la démission de Monsieur Luis Julve Guerrero et de Monsieur Jean Milagro Pinato en tant qu'Administrateurs de SOCIETE DE GESTION DE LEOPARD FUND S.A.

- de renouveler le mandat des autres Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

- de nommer Monsieur Carlos Garcia de Juana, Monsieur Eduardo Suarez et Monsieur Manuel Armas en tant qu'Administrateurs de SOCIETE DE GESTION DE LEOPARD FUND S.A. pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

- de réélire le Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Mr Javier Reaño Martinez De Ubago, Deputy General Manager, BANCO BANIF PERSONALES S.A., Madrid.
- Mrs Isabel Guallar Latorre, Directeur, BANCO BANIF PERSONALES S.A., Madrid,
- Mr Rafael Moya Hurtado De Mendoza, Directeur Général, BANCI BANIF PERSONALES S.A., Madrid,
- Mr Carlos Garcia De Juana, Managing Director, BSCH GROUP'S GLOBAL WHOLESALE BANKING,
- Mr Eduardo Suarez, Head of Asset Management, Grupo Santander Central Hispano, Espagne.
- Mr Manuel Armas, Chairman, MADESANT-GESTION E INVESTIMENTOR S.U., S.A., Madeira.

Le Commissaire aux Comptes est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à l'Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Luxembourg, le 19 mai 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND
DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean N. Tejada

Mandataire Commercial Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29430/010/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000

SOCIETE DU PORT FLUVIAL DE MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mertert.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2000, documenté par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, Volume 124S, folio 24, case 5, que les nominations suivantes ont été faites: Administrateurs:

- 1) Monsieur Roger Bous, Directeur de TradeARBED, demeurant à Esch-sur-Alzette.
- 2) Monsieur José Dahm, Administrateur-délégué d'ARES S.A., demeurant à B-Messancy.
- 3) Monsieur Paul Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à Luxembourg.
- 4) Madame Paola Pauly-Mascolo, Sous-Directeur de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.
- 5) Monsieur Paul Thielen, directeur de ProfilARBED S.A., demeurant à Esch-sur-Alzette.

Commissaire de surveillance:

Monsieur Raymond Lehnert, Chef de service financier, Contrôle de gestion, ProfilARBED S.A., demeurant à Dudelange.

Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Carlo Mathias, Conseiller de Direction Première Classe au Ministère des Transports, demeurant à Keispeit.

Membres du Conseil d'Administration:

- 1) Monsieur Guy Arend, Inspecteur principal au Ministère de l'Economie, demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur Jeannot Poeker, Inspecteur principal au Ministère des Transports, demeurant à Helmsange.
- 3) Monsieur Marc Schloesser, Directeur de l'Administration des Douanes, demeurant à Bereldange.
- 4) Monsieur Georges Molitor, Directeur Adjoint de l'Administration des Ponts et Chaussées, Remerschen.

Commissaire de surveillance:

Madame Pascale Toussing, Attachée de Gouvernement au Ministère des Finances, demeurant à Bertrange.

Comité de direction:

- 1) Monsieur José Dahm
- 2) Monsieur Roger Bous
- 3) Monsieur Carlo Mathias
- 4) Monsieur Marc Schloesser
- 5) Monsieur Georges Molitor
- 6) Madame Paola Pauly-Mascolo

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

F. Baden.

(29435/200/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 15 avril 2000

L'assemblée, après lecture des lettres de démission pour des raisons personnelles de M. Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration et de M. Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission.

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateur:

MM. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,

Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

L'assemblée nomme en outre comme nouveau président du conseil d'administrateur M. Patrick Ehrhardt.

Leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

*Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS
INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29436/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SO.PA.F. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.942.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

*Pour SO.PA.F. INVEST S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures*

(29442/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SOLUPARFI, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.926.

L'an deux mille, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLUPARFI, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 51.926.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Aloyse Scherer jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Elle nomme liquidateur FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, à qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à soixante-cinq mille (65.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Scherer jr., E. Liotino, G. Divine, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 124S, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

R. Neuman.

(29440/226/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SPRING JOE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.650.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour SPRING JOE INTERNATIONAL
HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

(29444/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

SPRING JOE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.650.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juin 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SPRING JOE INTERNATIONAL
HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29445/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

STYLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 54.872.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, tenue à 15.00 heures le 30 mars 2000
Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires, tenue à 11.00 heures le 30 mars 2000

Les actionnaires nomment les membres du bureau.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Balouka, qui est nommé Président.

Le Président nomme Madame Donatella Lecchi comme Secrétaire.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Marc Lefevre comme Scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les actionnaires déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le Scrutateur déclare que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée extraordinaire, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1- Nomination du Président de l'assemblée générale extraordinaire;
 - 2- Acceptation de la démission de Messieurs Serge Kraemer et Alexandre Vancheri et Madame Anique Klein et décharge pleine et entière à leur accorder pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission;
 - 3- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes WILBUR ASSOCIATES Ltd. et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission;
 - 4- Décharge à accorder au domiciliataire CENTRA FIDES S.A. et à ses employés et représentants pour l'exercice de leur mandat et acceptation de la résiliation d'un commun accord de tous contrats existants avec la domiciliataire;
 - 5- Etablissement du siège social auprès de M. Robert Elvinger, expert-comptable, 16, Val Ste. Croix, L-1370 Luxembourg;
 - 6- Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Nomination du Président de l'assemblée générale extraordinaire;
2. Acceptation de la démission de Messieurs Alexandre Vancheri et Michel Bourkel et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission;
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes WILBUR ASSOCIATES Ltd. et décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission;
4. Décharge pleine et entière est accordée au domiciliataire CENTRA FIDES S.A. et à ses employés et représentants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission et acceptation de la résiliation d'un commun accord de tous contrats et décision de donner par la présente par l'assemblée générale extraordinaire instruction au nouveau conseil d'administration de la société STYLOR S.A. de ratifier cette décision;
- 6- Etablissement du siège social auprès de M. Robert Elvinger, expert-comptable, 16, Val Ste. Croix, L-1370 Luxembourg, avec effet immédiat.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire close à 12.30 heures.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29449/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

TRANSUD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 46.051.

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSUD LUX S.A., ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.051, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 10 mars 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 11 juin 1999.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Madame Rita Resibois, administrateur de sociétés, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Nadin, directeur financier, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros et suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 217.013,31 euros, pour le porter de son montant de 30.986,69 euros à 248.000 euros par l'émission de 700 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, libérées par l'incorporation au capital d'un montant de 130.005,26 euros prélevé sur le poste «report à nouveau» et d'un montant de 87.008,05 euros prélevé sur le bénéfice de la société qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 1998.

3. Attribution des actions aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

4. Augmentation supplémentaire du capital social à concurrence de 74.400 euros, pour le porter de son montant de 248.000 euros à 322.400 euros par l'émission de 240 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

5. Souscription et libération en espèces par un nouvel actionnaire, renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dament convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions. Le capital social est ainsi fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix-sept mille treize euros trente et un cents (EUR 217.013,31), pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-) par l'émission de sept cents (700) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, libérées par l'incorporation au capital d'un montant de cent trente mille cinq euros vingt-six cents (EUR 130.005,26), soit l'équivalent de cinq millions deux cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 5.244.399,-), prélevé sur le poste «report à nouveau» et d'un montant de quatre-vingt-sept mille huit euros cinq cents (EUR 87.008,05), soit l'équivalent de trois millions cinq cent neuf mille huit cent quatre-vingt-seize francs luxembourgeois (LUF 3.509.896,-), prélevé sur le bénéfice de la société.

Il a été justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel report à nouveau et d'un tel bénéfice par le bilan de la société arrêté au 31 décembre 1998, qui restera annexé aux présentes.

Les sept cents (700) actions nouvelles sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des anciennes actions dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, en outre, d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quatorze mille quatre cents euros (EUR 74.400,-), pour le porter de son montant de deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-) à trois cent vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 322.400,-) par la création et l'émission de deux cent quarante (240) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet Monsieur Cédric Nadin, chauffeur routier, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, à la souscription des deux cent quarante (240) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les deux cent quarante (240) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Cédric Nadin, prénommé, ici représenté par Monsieur Michel Nadin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes.

Les deux cent quarante (240) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-quatorze mille quatre cents euros (EUR 74.400,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 322.400,-), représenté par mille quarante (1.040) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes augmentations de capital, approximativement à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois (110.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Resibois, C. Waucquez, M. Nadin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 124S, fol. 24, case 11. – Reçu 30.013 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

F. Baden.

(29467/200/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

TRANSUD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 46.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(29468/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles Santerre, Agent de Change à Bruxelles.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mario Nozza, demeurant à Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Messieurs André Van Moer et Thierry Matthyssens.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Il résulte de la liste des présences que 20.000 actions sur 20.000 sont présentes ou représentées, la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

Monsieur le Président passe ensuite à l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 1999.
2. Examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999.
3. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
5. Affectation des résultats et décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 1999.

L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 1999.

2. Examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999.

Le Président expose à l'assemblée l'évolution des résultats depuis 1991 jusqu'à ce jour. Il met en évidence, par graphiques, la provenance de ces résultats (recettes moins charges) et compare également les contributions des deux activités, titres au sens large et courtier, au résultat de l'exercice.

Par la suite, un exposé sur base des chiffres internes remis à chaque participant a lieu. Cet exposé attire l'attention sur les principaux changements importants survenus à certaines rubriques du bilan 99 par rapport aux chiffres de 1998.

On passe ainsi en revue:

- les intérêts et commissions bancaires,
- les frais généraux - notamment les rubriques «impôts et taxes», «autres frais généraux»,
- les provisions sont expliquées,
- les amortissements sont détaillés,

- les postes produits,
- les investissements de 1999 sont commentés.

Le Président tire les conclusions et remercie ses collaborateurs pour le travail effectué pendant l'exercice écoulé. Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net pour l'exercice 1999 de € 956.204,19 (LUF 38.573.181,-).

3. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.

Le Réviseur d'Entreprises donne ensuite lecture du rapport de révision.

4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration du 15 mars 2000 à l'assemblée.

Le Rapport ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Assemblée.

5. Affectation des résultats et décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur.

L'assemblée remercie le Président pour son analyse des résultats et décide de suivre les propositions du Conseil d'Administration et donc:

L'assemblée décide de la répartition suivante:

	En EUR	En LUF
Bénéfice reporté	94.471,25	3.810.069
Bénéfice de l'exercice	<u>956.204,19</u>	<u>38.573.181</u>
Total:	1.050.675,64	42.384.150
Autres réserves	831.597,15	33.546.546
Dividende	<u>75.000,00</u>	<u>3.025.493</u>
Report à nouveau	144.078,49	5.812.112

- et donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 1999.

- et donne décharge au Réviseur externe GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS.

6. Nominations statutaires.

Ont été présentés au renouvellement et réélus à l'unanimité, pour une période de 3 ans, le mandat des administrateurs suivants:

MM. Thieny Matthyssens, Mario Nozza, Charles Santerre, André Van Moer, Jean-Christophe Van Moer.

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration prise en séance du 15 mars 2000, de reconduire, pour 3 ans, MM. Thierry Matthyssens et Mario Nozza en tant qu'administrateur-délégué.

7. Divers.

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cession, pour raisons stratégiques, de notre participation dans la société VMS-KEYTRADE LUX à la société VMS-KEYTRADE (Belgique).

De même, il prend acte et ratifie la sage décision du Conseil d'avoir, avec regret, cessé l'activité de courtier de banques en mai 1999.

Le Président remercie les actionnaires pour le bon déroulement de l'A.G.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures après un excellent déjeuner partagé par tous.

Ch. Santerre M. Nozza Th. Matthyssens A. Van Moer
Le Président Le Secrétaire Les scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29475/000/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 14.381.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Signature.

(29476/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 14.381.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Signature.

(29477/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 14.381.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Signature.

(29478/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 14.381.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

Signature.

(29479/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VESUVIUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.512.

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VESUVIUS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.512, constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 454 du 5 octobre 1993.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Mme Willem., employée, demeurant à Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Réduction du capital social à concurrence de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel de soixante millions cinq cent mille francs luxembourgeois (60.500.000,- LUF) à dix millions cinq cent mille francs luxembourgeois (10.500.000,- LUF) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation, sans réduction du nombre des actions.

- Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel de soixante millions cinq cent mille francs luxembourgeois (60.500.000,- LUF) à dix millions cinq cent mille francs luxembourgeois (10.500.000,- LUF) par remboursement aux actionnaires de la somme de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) au prorata de leur participation dans la société, sans réduction du nombre des actions.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Capital social.** Le capital social est fixé à dix millions cinq cent mille francs luxembourgeois (10.500.000,- LUF), représenté par cent vingt et une (121) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Willem, T. Dahivi, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

F. Baden.

(29481/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VESUVIUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(29482/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

**VIGA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. BAROLO FINANCES S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 61.170.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
tenue à 10.00 heures le 2 juin 1998*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1- Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
- 3- Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1997 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
- 4- Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997;
- 5- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Vincent Gailhard comme Président de la présente.
- 2- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 3- Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997;
- 4- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29484/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

VIGA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. BAROLO FINANCES S.A.).
 Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
 R. C. Luxembourg B 61.170.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires,
 tenue à 10.00 heures le 15 janvier 1999*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour.

Résolutions

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire a élu Monsieur Vincent Gailhard comme Président de la présente.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de céder 1 action, sur le total de 10.200 actions détenues, de la S.A R.L VIGA MANAGEMENT, R. C. Nanteree B 388 103 731, avec siège social au 39, rue de Fessart, F-92100 Boulogne Billancourt, respectivement à:
 - Monsieur Michel Deleflie
 - Madame Florence Deleflie
 - Monsieur Vincent Gailhard
 - Madame Claudiane Pradines
 - Monsieur Michel Lefel

Prix de cession pour chaque action: 1.000,- FRF.

3. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de céder 6.120 actions, sur le total de 10.200 actions détenues, de la S.A R.L VIGA MANAGEMENT, R. C. Nanteree B 388 103 731, avec siège social au 39, rue de Fessart, F-92100 Boulogne Billancourt, à la S.A R.L DELVIGA, 22, rue de Marignan, F-75008, Paris, représentée par Monsieur Michel Deleflie.

Prix total de cession : 21.000.000,- FRF.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été close par son président à 11.30 heures.

Pour publication
 Signature
 Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29485/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

FONDATION CARITAS LUXEMBOURG.
 Siège social: Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

L'an deux mille, le quatre avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A Luxembourg, 3, avenue Marie-Thérèse, s'est réuni le conseil d'administration de la FONDATION CARITAS LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, le 3 octobre 1990, approuvé par arrêté grand-ducal du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 97 du 2 mars 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 29 août 1996, approuvé par arrêté grand-ducal du 6 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 653 du 16 décembre 1996.

Sont présents:

- 1) Madame Berthy Biwer-Grethen, sans profession, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Ady Colas, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, demeurant à Luxembourg;
- 4) Monsieur Erny Gillen, professeur, demeurant à Luxembourg,
- 5) Maître Jean Kauffman, avocat, demeurant à Luxembourg;
- 6) Madame Lydie Muller, en religion Soeur Emilienne, institutrice en pédagogie curative, demeurant à Remich;
- 7) Monsieur Mathias Schiltz, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg;
- 8) Madame Gemma Schmalen, en religion Soeur Gemma, infirmière, demeurant à Luxembourg;
- 9) Monsieur Alphonse Wagner, ingénieur technicien, demeurant à Hovelange.

La séance est ouverte à 18.00 heures et est présidée par Monseigneur Fernand Franck, préqualifié.

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

«1. Modification de l'article 2.- des statuts de la manière suivante:

«**Art. 2.** La Fondation définit son objet comme suit:

- (1) La Fondation s'engage au service de la diaconie de l'Eglise catholique pour la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les fléaux sociaux, les maladies et les misères humaines dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;
- (2) La Fondation peut, en particulier, subventionner l'association sans but lucratif CONFEDERATION LUXEM-

BOURGEOISE D'OEUVRES CATHOLIQUES DE CHARITE ET DE SOLIDARITE dont l'objet, tel qu'il est défini aux statuts, correspond pleinement à l'objet de la présente Fondation, ainsi que les associations membres de ladite Confédération;

(3) La Fondation peut d'une façon générale aider et assister moralement ou matériellement des établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

Son action s'oriente selon la vision chrétienne de l'homme, les valeurs de l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Dans le cadre de ses activités, la Fondation dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux. Les bénéficiaires de ses services ont droit à la protection de leur vie privée, ainsi qu'au respect de leurs convictions philosophiques ou religieuses.

La Fondation pourra s'associer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte, elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Divers.»

II.- Tous les neuf (9) administrateurs actuellement en fonction, sont présents ou représentés, de sorte que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Résolutions

Les administrateurs abordent l'ordre du jour et, après avoir délibéré, ils prennent, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les administrateurs décident de modifier le texte de l'article 2.- des statuts de la Fondation, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Fondation définit son objet comme suit:

(1) La Fondation s'engage au service de la diaconie de l'Eglise catholique pour la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les fléaux sociaux, les maladies et les misères humaines dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;

(2) La Fondation peut, en particulier, subventionner l'association sans but lucratif CONFEDERATION LUXEMBOURGEOISE D'OEUVRES CATHOLIQUES DE CHARITE ET DE SOLIDARITE dont l'objet, tel qu'il est défini aux statuts, correspond pleinement à l'objet de la présente Fondation, ainsi que les associations membres de ladite Confédération;

(3) La Fondation peut, d'une façon générale, aider et assister moralement ou matériellement des établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

Son action s'oriente selon la vision chrétienne de l'homme, les valeurs de l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Dans le cadre de ses activités, la Fondation dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux. Les bénéficiaires de ses services ont droit à la protection de leur vie privée, ainsi qu'au respect de leurs convictions philosophiques ou religieuses.

La Fondation pourra s'associer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte, elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

Les administrateurs constatent qu'il n'y a pas de points divers.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la fondation en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Déclaration

La présente modification des statuts restera soumise à l'approbation par arrêté grand-ducal.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date et lieu qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants en une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire.

Signé: B. Biwer-Grethen, Colas, F. Franck, E. Gillen, J. Kauffman, L. Muller, M. Schiltz, G. Schmalen, A. Wagner, T. Metzler.

Le notaire soussigné déclare que le présent acte a été approuvé par arrêté grand-ducal du 29 avril 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 123S, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 mai 2000.

T. Metzler.

(29496/222/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2000

Quatrième résolution

L'assemblée ratifie les nominations par cooptation de Messieurs Giandomenico Verdun, Marco Carreri et Germain Birgen comme administrateurs en remplacement de M. Enrico Brignone, M. Marco Brignone et M. Gustave Stoffel.

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM Giandomenico Verdun, BANCA BRIGNONE, Via Alfieri 17, I-10121 Torino, président
Guido Mazza Midana, BANCA BRIGNONE, Via Alfieri 17, I-10121 Torino, administrateur
Riccardo Sora, Banca Popolare di Bergamo-Credito Varesino, Piazza Vittorio Veneto 8, I-24122 Bergamo, administrateur
Marco Balzarini, BANQUE DE DEPOTS ET DE GESTION, 3 Piazza Riforina, CH-6901 Lugano, administrateur
Carlo Alberto Bruno, BANCA POPOLARE DI BERGAMO-CREDITO VARESINO, Piazza Vittorio Veneto 8, 124122 Bergamo, administrateur
Marco Carreri, BANCA POPOLARE DI BERGAMO-CREDITO VARESINO, piazza Vittorio Veneto 8, I-24122 Berganio, administrateur
Germain Birgen, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Réviseur d'entreprises:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen

Pour extrait conforme
Pour THE SAILOR'S FUND, SICAV
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque dépositaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29460/024/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.630.

In the year two thousand, on the twelfth of May.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) THE ECONOMIST GROUP B.V., having its registered office in Aert van Nesstraat 45, 4th floor, 3012 CA Rotterdam, The Netherlands;

2) THE ECONOMIST GROUP LIMITED, having its registered office at 25 St James's Street, London SW1A IHG, both here represented by Mr Anthony Edward Wales, lawyer, residing at 25 St James's Street, London SW1A IHG, by virtue of two proxies established in the United Kingdom and the Netherlands, given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing shareholders, represented as stated hereabove, in their capacities as sole current shareholders of THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed dated March 29th, 1996, published in the Mémorial C, number 351 of July 22nd, 1996, changed by an extraordinary general meeting on August 28th, 1997, published in the Mémorial C, number 703 of December 15, 1997, have proceeded to hold an extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda:

Agenda:

1) Resolution to change the accounting year-end of the Corporation to the last day of February, the accounting year having started on April 1st, 1999 closing on the last day of February, 2000, and the accounting year starting March 1st, 2000 ending on the last day of February 2001.

2) Amendment of Article 16 of the Corporation's by-laws to grant it the following content:

«The company's year commences on the first of March and ends on the last day of February of the subsequent year.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Resolutions

1.- The meeting resolved to change the accounting year-end of the Corporation to the last day of February, the accounting year having started on April 1, 1999 closing on the last day of February, 2000 and the accounting year starting March 1st, 2000 ending on the last day of February 2001.

2.- The Meeting resolved to amend Article 16 of the Corporation's by-laws to grant it the following content:
«The company's year commences on the first of March and ends on the last day of February of the subsequent year.»
There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) THE ECONOMIST GROUP B.V., ayant son siège social à Aert van Nesstraat 45, 4th floor, 3012 CA Rotterdam, Pays-Bas;

2) THE ECONOMIST GROUP LIMITED, ayant son siège social au 25 St James's Street, London SW1A 1HG, Angleterre;

les deux ici représentées par M. Anthony Edward Wales, juriste, demeurant au 25 St James's Street, London, SW1A 1HG,

en vertu de deux procurations données sous seing privé au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, en leur qualité de seules associées de la société THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte en date du 29 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 351 du 22 juillet 1996, modifiée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 703 du 15 décembre 1997, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Ordre du jour:

1) Décision de changer la date de clôture de l'année sociale de la société, l'année sociale ayant commencé le premier avril 1999 et se clôturant le dernier jour de février 2000 et l'année sociale ayant commencé le premier mars 2000 se clôturant le dernier jour de février 2001.

2) Décision de modifier l'article 16 de la société pour lui donner le contenu suivant:

«L'année sociale commence le premier mars et se terminera le dernier jour de février de l'année subséquente.»

Résolutions

1.- L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'année sociale de la société, l'année sociale ayant commencé le premier avril 1999 et se clôturant le dernier jour de février 2000 et l'année sociale ayant commencé le premier mars 2000 se clôturant le dernier jour de février 2001.

2.- L'assemblée décide de modifier l'article 16 de la société pour lui donner le contenu suivant:

«L'année sociale commence le premier mars et se terminera le dernier jour de février de l'année subséquente.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. E. Wales, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000. vol. 124S, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

J. Elvinger.

(29458/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.630.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 mai 2000.

(29459/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

TROLUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Tetingen, 1, rue Pierre Schiltz.

Im Jahre zweitausend, am fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Fadil Dacic, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schutz.

2.- Herr Rafet Kajevic, Geometer, wohnhaft in L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schutz.

Die Komparanten erklären, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TROLUX, G.m.b.H., mit Sitz in Tetingen, 1, rue Pierre Schutz, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 622 vom 7. November 1997, und welche Statuten abgeändert wurden, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. April 2000 noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Herr Fadil Dacic, vorgeannt, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens zwei (2) Anteile in der Gesellschaft TROLUX, G.m.b.H., an Herrn Rafet Kajevic, hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, welcher Preis festgelegt wurde auf den Nominalwert der verkauften Anteile, worüber Quittung.

In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft TROLUX, G.m.b.H, nehmen die Herren Fadil Dacic und Rafet Kajevic, vorgeannt, die vorgeannte Abtretung, im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an. Die vorgeannte Gesellschafter fassen somit folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftanteilabtretung, beschliessen die Gesellschafter Absatz 2 von Artikel sechs wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Zweiter Absatz.** Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Herr Fadil Dacic, vorgeannt, achtundvierzig Anteile	48
Herr Rafet Kajevic, vorgeannt, zweiundfünfzig Anteile	52
Total: hundert Anteile	100»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zwanzigtausend Franken (20.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Dacic, R. Kajevic, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 124S, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 26 mai 2000.

P. Bettingen.

(29471/202/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

TROLUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 26 mai 2000.

(29472/202/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

ROUTE 66 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.442.

Constituée suivant acte notarié Wagner du 21 avril 1999.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société, les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Santiago Alcaraz en date du 28 avril 2000.

2. Monsieur Travor Board, gérant de société, demeurant à Kaersly, Humbolt Road, Tunbridge Wells, Kent (GB), est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur Santiago Alcaraz, dont acte.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait
M^e G. Lochard

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29409/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.

RMS IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R. C. Luxembourg B 52.956.

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Marie Mathgen, employé privé, demeurant à 7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.
- 2.- Madame Marianne Schnell, sans état, demeurant à 7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.
- 3.- La société PME CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-3354 Leudelange, 3, rue de la Forêt, dûment représentée par son unique gérant Monsieur Guy Stamet, directeur de société, demeurant à 3354 Leudelange, 3, rue de la Forêt.

Les comparants sub 1.- à 3.- sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RMS IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à 7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.956,

constituée originellement sous la dénomination de DMS IMMOBILIERE, suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 40 du 22 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le susdite notaire Jean Seckler, en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 490 du 3 juillet 1998.

La société PME CONSULTING, S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant déclare par la présente céder les trois cents (300) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée RMS IMMOBILIERE, S.à r.l., à Monsieur Jean-Marie Mathgen, prénommé, au prix convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), ce dont quittance.

Madame Marianne Schnell, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter la présente cession de parts au nom de la société.

Suite à cette cession de parts, Monsieur Jean-Marie Mathgen, Madame Marianne Schnell, tous préqualifiés, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RMS IMMOBILIERE, S.à r.l., et agissant en tant que seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée RMS IMMOBILIERE, S.à r.l. est dorénavant la suivante:

1. Monsieur Jean-Marie Mathgen, six cents parts sociales	600
2. Madame Marianne Schnell, trois cents parts sociales	<u>300</u>
Total des parts sociales: neuf cents parts sociales	900

Deuxième résolution

Suite à la nouvelle répartition des parts ci-avant énoncée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, deuxième alinéa, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Deuxième alinéa.** Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marie Mathgen, employé privé, demeurant à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach, six cents parts sociales	600
2.- Madame Marianne Schnell, sans état, demeurant à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach, trois cents parts sociales	<u>300</u>
Total: neuf cents parts sociales	900»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont sous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Mathgen, M. Schnell, G. Stamet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 124S, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 18 mai 2000.

P. Bettingen.

(29404/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2000.